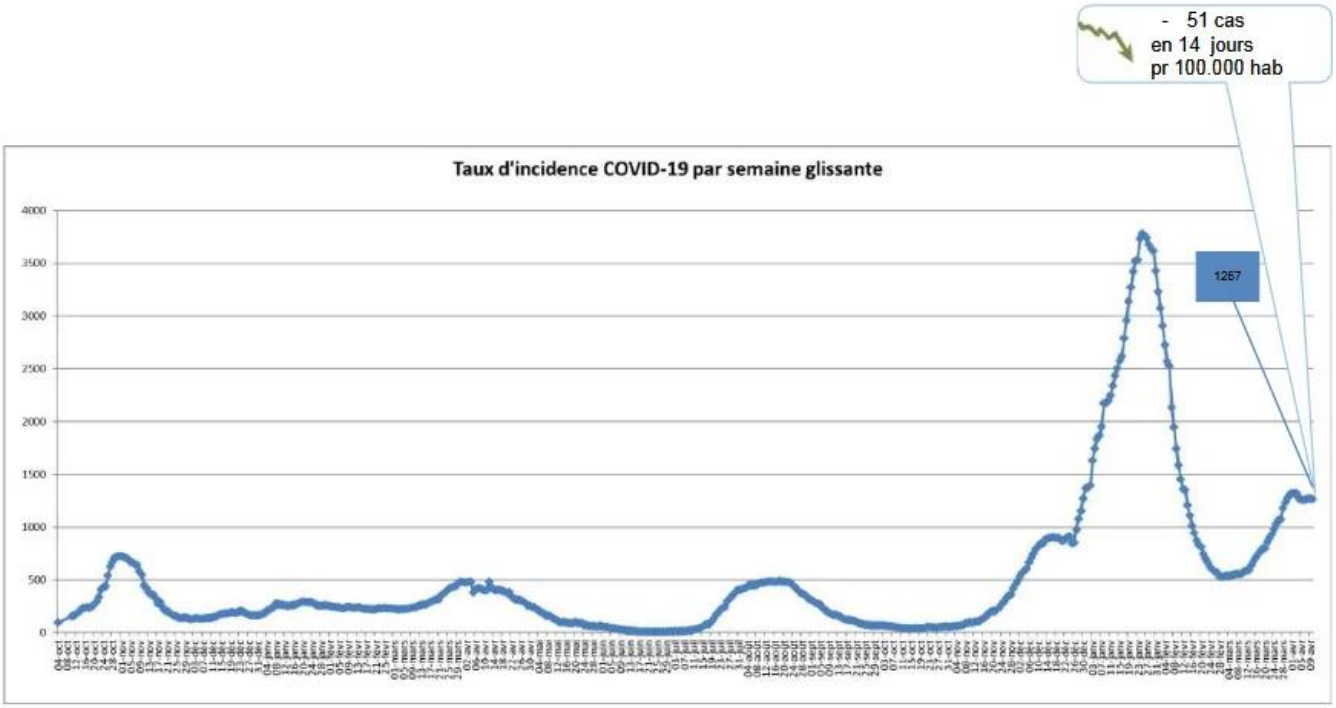
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Covid : légère décrue de la circulation virale en Vaucluse



La situation sanitaire se stabilise dans le Vaucluse avec un niveau du taux d'incidence du covid à 1 267 cas pour 100 000 habitants en semaine 14 (du lundi 4 avril au dimanche 10 avril). Si ce taux paraît élevé, il reste tout de même en baisse par rapport à la semaine dernière (1 318 cas en semaine 13).

Les territoires du département les plus touchés

Sur les 7 derniers jours, la communauté territoriale de Aygues-Ouvèze en Provence, enregistre une forte augmentation de son taux d'incidence (+55%) devant Rhône Lez Provence voit quant à elle son taux d'incidence augmenter de +44,8%. A l'inverse, c'est Pertuis (-16,68%) et dans le secteur du Pays d'Apt-Luberon (-4,11%) que ce taux diminue le plus dans le département.

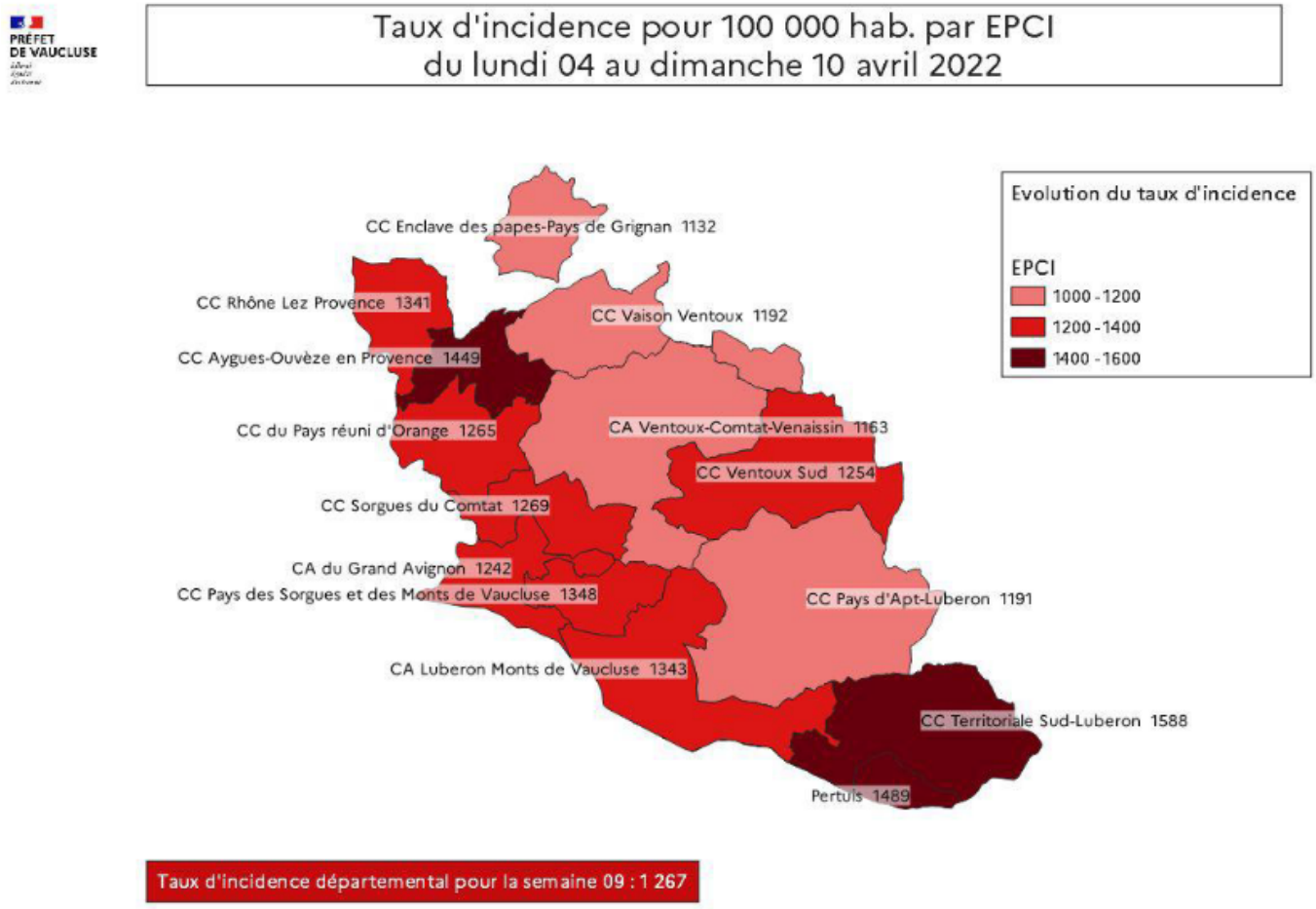
Des hospitalisations en hausse et une vaccination qui piétine

Les hausses de cas recensées les semaines précédentes affectent tout de même le milieu hospitalier qui recense 38 nouvelles personnes hospitalisées ces deux dernières semaines. En tout, 282 personnes sont

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

actuellement hospitalisées dont 5 en réanimation (moyenne d'âge 67 ans, un patient est vacciné).
On déplore 7 décès en semaine 14 ce qui porte à 1 538 le nombre de décès dans le département depuis le début de l'épidémie.
Côté vaccination, le rythme stagne pour les 1ères et secondes doses toujours à 76% et 74,9%. Seul le taux des doses de rappel augmente, mais doucement avec +1,4% depuis le début du mois (54,1% des Vauclusiens désormais contre 53,7% fin mars).



Covid-19 : extension de la 4e dose aux

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

personnes âgées de 60 à 79 ans



La préfecture de Vaucluse informe de l'extension de la deuxième dose de rappel de vaccination covid-19, soit une 4e dose dans la plupart des cas, aux personnes âgées de 60 à 79 ans.

« L'épidémie de Covid-19 n'est pas terminée, explique la préfecture de Vaucluse. Depuis 4 semaines consécutives, les données épidémiologiques montrent une augmentation de la circulation du variant Omicron et de son sous-variant Omicron BA.2, qui se caractérise par une transmission encore plus élevée. Il peut revêtir un caractère de gravité particulier chez les personnes âgées. »

« Le 14 mars 2022, la campagne de la deuxième dose de rappel de vaccin contre la Covid-19 (ou 4e dose dans la plupart des cas) était lancée pour les résidents d'Ehpad et d'Unité de soins de longue durée (USLD) et les personnes âgées de 80 ans et plus. Depuis le 7 avril 2022, cette deuxième dose de rappel de vaccin est étendue aux personnes âgées de 60 ans et plus, avec ou sans comorbidité. Ce deuxième rappel est administré à partir de 6 mois après l'injection du premier rappel ou après l'infection,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

conformément à l'avis du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale du 31 mars 2022. »

« Pour les personnes âgées de 80 ans et plus, pour les résidents en Ehpad et d'USLD et pour les personnes immunodéprimées, l'écart entre le premier et le deuxième rappel reste de 3 mois. Le deuxième rappel est réalisé avec un ARN messager : soit le vaccin Pfizer-BioNTech, soit le vaccin Moderna.
L'injection de cette deuxième dose de rappel doit permettre de renforcer leur protection contre les formes graves de la maladie et de prévenir les décès, dans le contexte actuel de forte circulation du virus. »

Anthony Zilio : « En 2020, nous applaudissions les soignants à nos fenêtres. Deux ans plus tard, qui s'en souvient ? »



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

En compagnie des élus communautaires, le maire de Bollène Antony Zilio a invité et remercié le personnel médical, le personnel intercommunal et municipal qui se sont investis dans la lutte contre le Covid-19 ces deux dernières années au sein du périmètre de la communauté de communes Rhône Lez Provence.

L'intercommunalité Rhône Lez Provence regroupe les villages de Lapalud, Bollène, Lamotte-du-Rhône, Mondragon et Mornas. Au sein de ceux-ci, plus de 18 000 personnes ont pu se faire vacciner grâce au centre de vaccination mis en place à Bollène en janvier 2021.

Le maire a souligné les difficultés auxquelles lui et Frédéric Blanc, médecin généraliste à Mondragon, ont dû faire face pour pouvoir ouvrir ce centre. Il a également relevé un point sanitaire important : l'offre de soins n'est toujours pas suffisante en Rhône Lez Provence, que ce soit pour le Covid-19 ou non.

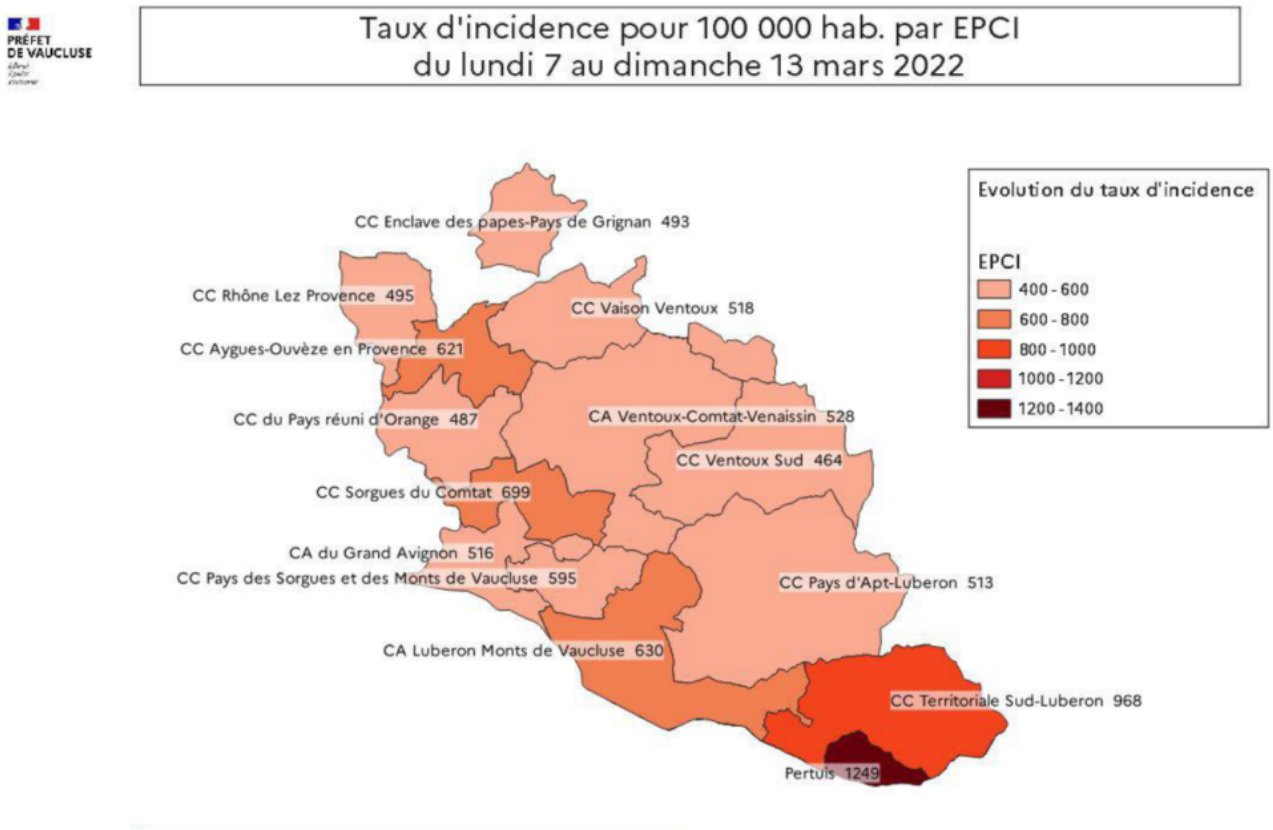
Même si la pandémie fait moins parler d'elle aujourd'hui, Anthony Zilio a tenu à mettre en lumière les efforts qu'a fourni le personnel médical, et qu'il continue de fournir au quotidien. « Ensemble nous pouvons beaucoup, quand la situation l'impose et quand nos concitoyens ont besoin de nous. Je vous remercie », a-t-il conclu.

V.A.

Covid-19 : léger rebond en Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Après être descendu à 548 cas de Covid pour 100 000 habitants en Vaucluse en semaine 9 (du 28 février au 6 mars), le taux d'incidence remonte légèrement dans le département la semaine dernière (semaine 10, du 7 au 13 mars). Ce taux s'établit désormais à 586, bien loin cependant des pics enregistré fin janvier avec 3 624 cas pour 100 000 Vauclusiens.
Sur 7 jours, c'est autour de Pertuis et du Sud-Luberon que les taux restent les plus élevés (voir tableau ci-dessous). Dans les autres territoires de Vaucluse, les hausses sont plus modérées. Les tendances continuent même d'être encore à la baisse dans les communautés de communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse, de Ventoux-Sud et de l'Enclave des papes – Pays de Grignan.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

	EPCI	Evolution du tx d'incidence sur 7 jours	
1	CA du Grand Avignon (COGA)	5,52 %	↗
2	CA Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE)	1,15 %	↗
3	CA Luberon monts de Vaucluse	16,67 %	↗
4	CC des Sorgues du Comtat	10,08 %	↗
5	CC du Pays Réuni d'Orange	1,67 %	↗
6	CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	-13,77 %	↘
7	CC Pays d'Apt-Luberon	32,56 %	↗
8	CC Territoriale Sud Luberon	42,56 %	↗
9	CC Rhône Lez Provence	1,85 %	↗
10	CC Enclave des Papes – Pays de Grignan	-12,28 %	↘
11	CC Aygues-Ouvèzes en Provence (CCAOP)	13,53 %	↗
12	CC Vaison Ventoux	2,37 %	↗
13	CC Ventoux Sud	-1,90 %	↘
14	Pertuis	52,88 %	↗

Baisse des hospitalisations et stagnation de la vaccination

Par ailleurs dans le même temps, aujourd'hui 251 personnes sont hospitalisées dont 5 en réanimation et soins intensifs (moyenne d'âge 59.3 ans, 0 patient vacciné), soit 3 personne de moins en 7 jours. Pour les autres on observe 138 en hospitalisation conventionnelle (-30 personnes en 7 jours) ainsi que 108 en soins de suite et réadaptation (-3 personnes en 7 jours).

Pour rappel le pic du nombre de personnes hospitalisées pour Covid a eu lieu le 17 novembre 2020, avec 526 personnes hospitalisées.

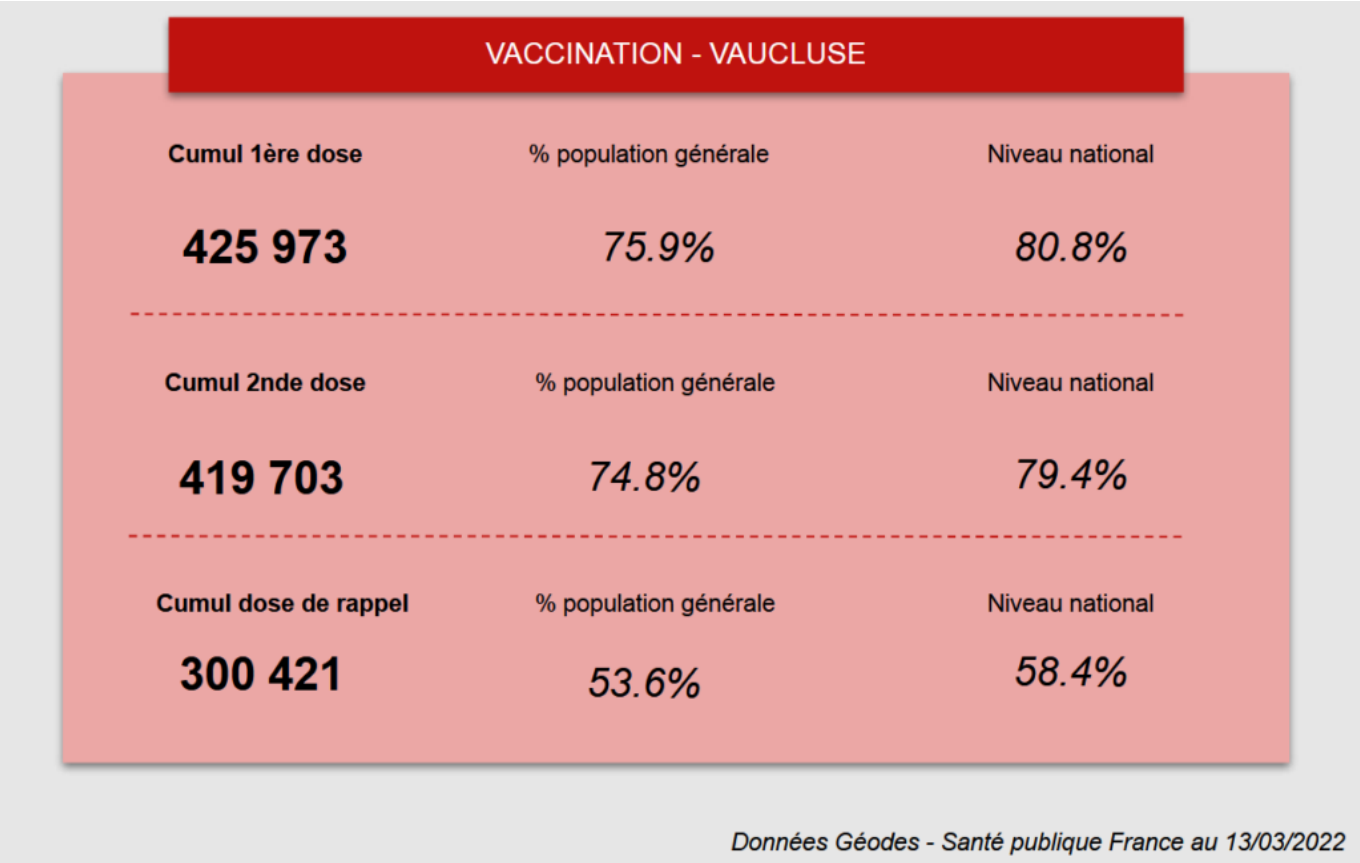
On déplore 15 décès à l'hôpital durant cette semaine 10 en Vaucluse ce qui porte à 1 502 décès dans le département depuis le début de l'épidémie.

Enfin côté vaccination, les Vauclusiens ont été moins d'un millier à s'être fait injecter une 2e dose en 15 jours (74,8% de la population générale contre 79,4% pour la moyenne nationale). Sur cette période, ils ont été un peu plus (2 644) à procéder à une 3e dose (53,6% de la population du département contre 58,4% à l'échelle hexagonale).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

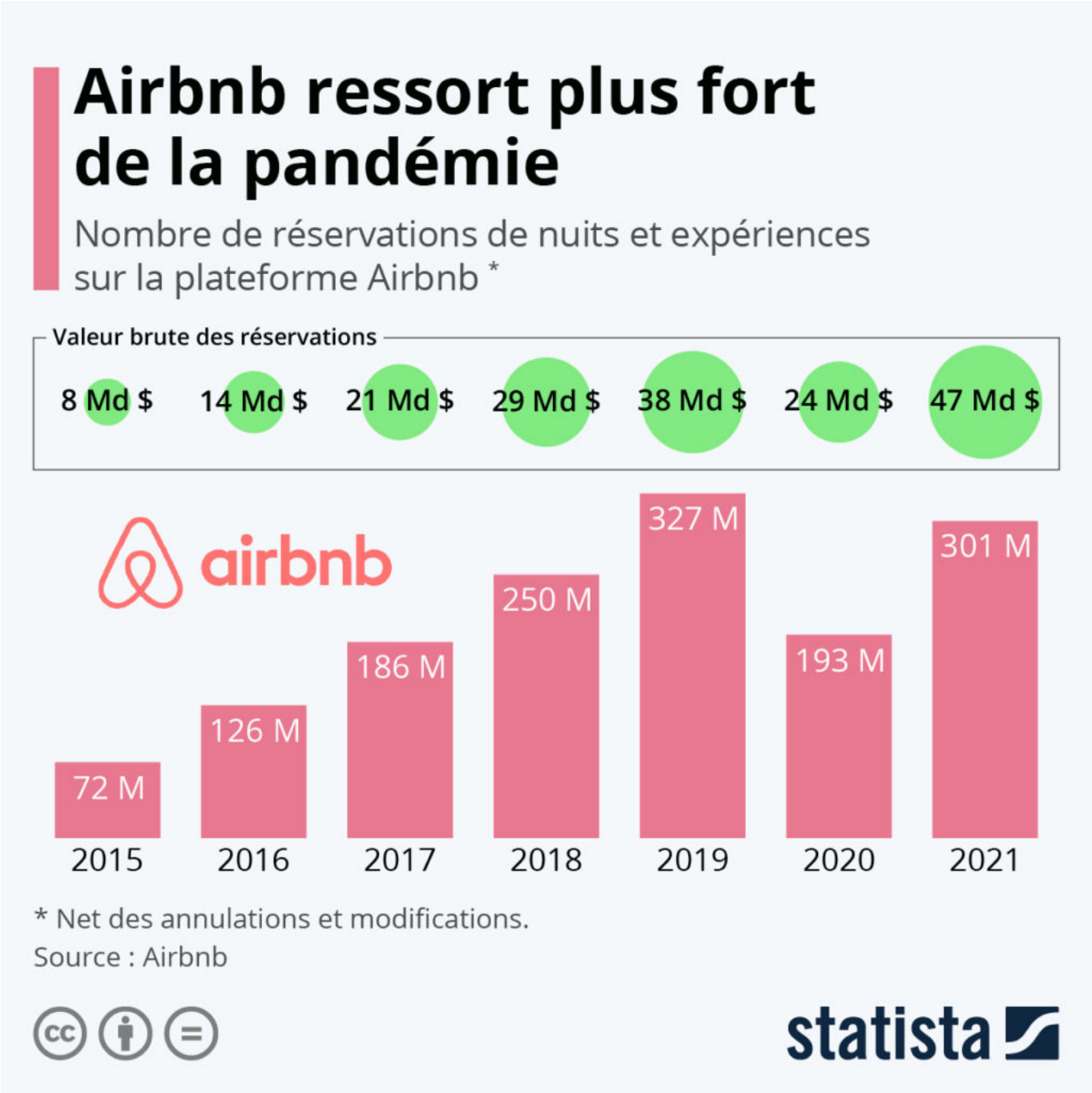
Ecrit par le 2 novembre 2026



Airbnb ressort plus fort de la pandémie

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Après avoir vu ses réservations chuter de plus de 40 % à cause de la pandémie en 2020, Airbnb a remarquablement rebondi en 2021. Malgré l'impact persistant du Covid-19 sur le tourisme international, le leader du marché de la location saisonnière a fait état d'une hausse de 56 % du nombre de nuits et d'expériences réservées sur sa plateforme, ramenant le total des réservations quasiment à son niveau de 2019. Si l'on regarde la valeur brute des réservations, l'année 2021 a même dépassé 2019 de plus de 20

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

%, car de nombreux hôtes ont augmenté les prix pour compenser les pertes de 2020.

Mais comment se fait-il qu'Airbnb s'en soit aussi bien sorti, alors que le tourisme est resté au ralenti pendant une grande partie de l'année ? Il est intéressant de noter que l'entreprise a trouvé un moyen de tirer parti des circonstances uniques créées par la pandémie. « Nous vivons le plus grand changement en matière de voyage depuis l'avènement des vols commerciaux », écrit la société dans sa dernière lettre aux actionnaires. « Le travail à distance a libéré de nombreuses personnes de la nécessité d'être dans un bureau tous les jours », offrant ainsi à des millions de personnes la possibilité de travailler depuis n'importe où dans le monde.

En raison de cette liberté nouvellement acquise, une nuit sur cinq réservée sur la plateforme au quatrième trimestre 2021 concernait des séjours d'un mois ou plus et près de 175 000 personnes ont réservé un séjour de trois mois ou plus l'année dernière. « Alors que des millions de personnes vivent dans des logements Airbnb pendant des semaines, des mois ou des saisons entières », l'entreprise prévoit de capitaliser sur cette tendance à l'avenir.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Banque alimentaire, c'est l'heure de la 3e dose pour les bénévoles volontaires

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Poursuivant sa mission humanitaire, la présidente de la Banque Alimentaire, Stéphanie Sergeant a proposé une nouvelle session de vaccination sur site pour tous les bénévoles volontaires et membres d'associations partenaires. Cette vaccination pour une troisième dose de vaccin a été réalisée par l'intermédiaire de l'Association Entraide Pierre Valdo.

Hélène Avenier, chargée de mission, Carole Gangloff, chef de service et Caroline Colomb, de la brigade mobile ont accompagné le Docteur Jean Lecacheux et l'infirmier Aurélien qui ont procédé à la vaccination des bénévoles volontaires en présence d'Alex Gadré, directeur de cabinet du Préfet.

«L'initiative de la Banque Alimentaire est d'autant plus importante que le taux de vaccination pour la 3ème dose est bas dans le département, 49,1% (il est de 53,9% en France)» a précisé Alex Gadré.

De son côté, la brigade mobile de l'Association Entraide Pierre Valdo multiplie les déplacements dans le département pour proposer la vaccination au plus grand nombre. 100 000 Vauclusiens ont perdu leur pass le 15 février dernier.
MH

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Passe vaccinal en entreprise : que dit la loi ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Pour faire face à la propagation de l'épidémie et l'apparition de nouveaux variants, la loi 2022-46 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire a eu pour conséquence le remplacement du passe sanitaire par un passe vaccinal depuis le 24 janvier dernier. Pour s'y retrouver, SVP, service créé en 1935 d'information et d'aide à la décision pour les entreprises, les managers et les élus des structures privées ou publiques, propose d'y voir plus clair concernant le passe vaccinal en entreprise.

Depuis la fin du mois de janvier 2022, un passe vaccinal est désormais prévu pour l'accès aux activités pour lesquelles était demandé auparavant un passe sanitaire. Le passe vaccinal est par conséquent obligatoire pour les salariés et les personnes qui interviennent dans ces lieux, tels que les cafés, restaurants, ou les transports 'longue distance'.
Attention pour autant, le passe vaccinal n'est pas une obligation vaccinale en tant que telle car ce passe est limité dans le temps. Il ne faut donc pas confondre le passe vaccinal et l'obligation vaccinale qui elle, existe toujours pour certains professionnels de santé notamment.

Un salarié est-il autorisé à s'absenter pour se faire vacciner ?
La loi du 5 août 2021 prévoit toujours à son article 17 que les salariés bénéficient d'une autorisation d'absence pour se rendre aux rendez-vous liés aux vaccinations contre la Covid-19. Le Ministère du travail a précisé, dans son question-réponse que l'employeur peut demander au salarié de justifier son absence en lui présentant la confirmation de rendez-vous de vaccination en amont ou le justificatif de la réalisation de l'injection a posteriori.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Ce dernier a aussi ajouté qu'aucune durée maximale pour cette autorisation d'absence n'était fixée mais que la durée de l'absence devait toutefois être raisonnable au regard du temps de déplacement nécessaire pour le salarié. Ces absences n'entraînent aucune diminution de la rémunération. Elles sont assimilées à une période de travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés ainsi que pour les droits légaux ou conventionnels acquis par les intéressés au titre de leur ancienneté, et ne peuvent donc pas donner lieu à récupération.
Par ailleurs, une autorisation d'absence peut également être accordée au salarié qui accompagne le mineur ou le majeur protégé dont il a la charge aux rendez-vous liés aux vaccinations contre le Covid-19.

Est-il possible de licencier un salarié qui refuse de présenter son passe vaccinal ?
La jurisprudence a déjà admis le licenciement d'un salarié qui avait été engagé en qualité d'employé des pompes funèbres et qui avait refusé de se faire vacciner contre l'hépatite B alors que la vaccination était obligatoire. Si on transpose la jurisprudence au cas du salarié qui ne présente pas son passe vaccinal, on pourrait penser qu'il est possible de licencier le salarié pour cause réelle et sérieuse.
Cependant le passe vaccinal n'est pas une mesure qui a vocation à durer dans le temps et la loi a prévu une procédure spécifique de suspension du contrat de travail à mettre en place en priorité.
En conséquence, si un employeur décide de licencier un salarié avant même d'avoir mis en place la suspension du contrat de travail ou s'il décide de licencier le salarié après une courte période de suspension du contrat, le salarié pourrait surement faire reconnaître le licenciement sans cause réelle et sérieuse en cas de contentieux.
Une autre possibilité de licenciement pourrait être envisagée si la période de suspension du contrat de travail du salarié était amenée à durer dans le temps. En effet, la jurisprudence admet le licenciement pour absences prolongées ou répétées qui perturbent le bon fonctionnement de l'entreprise. Dans ce cas, l'employeur doit prouver à la fois la perturbation de l'entreprise et la nécessité de remplacement définitif du salarié.
Cette procédure n'est pas non plus sans risque. Si l'employeur licencie trop tôt le salarié pour absences prolongées perturbant le fonctionnement de l'entreprise, les juges pourraient estimer que le licenciement était sans cause réelle et sérieuse.
Le licenciement dans l'un ou l'autre des cas envisagés reste risqué pour l'employeur. Étant donné qu'il est lié à la santé du salarié, un juge pourrait même considérer le licenciement comme nul.

Un salarié dont le contrat de travail est suspendu pour défaut de présentation du passe vaccinal peut-il reprendre le travail s'il présente un certificat de rétablissement ?
Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement du Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 4 mois* est un document qui vaut passe vaccinal. La procédure de suspension du contrat de travail du salarié qui ne présente pas de passe vaccinal a vocation à s'appliquer jusqu'à ce que le salarié présente à l'employeur un justificatif qui vaille passe vaccinal. Ainsi, un salarié dont le contrat de travail était suspendu car il n'a pas de schéma vaccinal complet mais qui attrape la Covid-19 et qui peut présenter un certificat de rétablissement à son employeur peut reprendre le travail pour la durée de validité de ce certificat. A l'issue de sa durée de validité, l'employeur devra à nouveau se rapprocher du salarié pour savoir s'il a un autre justificatif qui vaille passe vaccinal. Si ce n'est pas le cas, l'employeur devra à nouveau mettre en œuvre la procédure de suspension du contrat de travail.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Est-il possible de rompre un CDD ou un contrat de mission en l'absence de présentation du passe vaccinal ?
A l'instar du CDI, le CDD ou le contrat de mission d'un salarié temporaire peut être suspendu à défaut de présentation du passe vaccinal. Par contre, l'employeur ne peut pas le rompre pour le seul motif de la non-présentation du passe vaccinal. A l'arrivée du terme du CDD ou du contrat de travail temporaire, l'indemnité de fin de contrat ou de fin de mission reste due au salarié à l'exclusion de la période de suspension.

A quelle date prend fin le dispositif de présentation d'un passe vaccinal pour les salariés ?
La présentation d'un passe vaccinal obligatoire pour l'accès à certains lieux définis à l'article 1 de la loi s'applique aux salariés à partir du 24 janvier 2022.
Auparavant, la loi 'vigilance sanitaire' du 10 novembre 2021 avait modifié la loi n° 2021- 689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de la crise sanitaire. En effet, l'article 2, 1, a modifié l'article 1, II, A de la loi du 31 mai 2021 pour prévoir que le gouvernement pouvait mettre en œuvre le passe sanitaire jusqu'au 31 juillet 2022 au lieu du 15 novembre 2021 initialement. Ainsi, l'obligation de présentation d'un passe sanitaire pour l'accès à certains lieux a été prolongée jusqu'au 31 juillet 2022.
Le passe vaccinal ayant remplacé le passe sanitaire à compter du 24 janvier 2022, la durée d'obligation de présentation du passe vaccinal court pour l'instant jusqu'au 31 juillet 2022 même si le ministre de la Santé ainsi que le porte-parole du gouvernement ont évoqué tout récemment une éventuelle levée pour fin mars prochain.

**Depuis le 15 février dernier cette durée de validité a été ramenée de 6 à 4 mois.*

Où la vaccination est obligatoire pour toute la population

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Où la vaccination est obligatoire pour la population

Pays ayant rendu la vaccination contre le Covid-19 obligatoire à toute ou une tranche d'âge de leur population *

■ Obligatoire pour tous les adultes ■ Obligatoire pour les plus âgés ■ Obligatoire pour les mineurs



En date du 7 février 2022. Dans certains pays : entrée en vigueur d'ici le 1er mars.
* une vingtaine d'autres pays l'ont rendu obligatoire à certaines professions et/ou imposent des restrictions pouvant s'apparenter à une quasi-obligation.

Source : rapports médias

statista

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Le 4 février, l'Autriche est devenu le deuxième pays d'Europe à rendre la vaccination contre le Covid-19 obligatoire pour tous les adultes. Le Vatican avait été le premier sur le continent, en l'imposant à ses quelques 800 habitants et aux personnes qui y travaillent en octobre dernier. Comme le montre notre carte, peu de pays dans le monde ont opté pour une obligation stricte touchant l'ensemble de leur population sans distinction. La Micronésie, le Tadjikistan et le Turkménistan ont fait ce choix durant l'été 2021, rejoints cet hiver par l'Équateur et l'Indonésie.

Plutôt qu'une obligation générale, d'autres pays ont fait le choix d'imposer la vaccination à certaines tranches d'âges. Dans la plupart des cas, cette mesure vise les personnes âgées, plus vulnérables face au virus, comme en Italie et en Grèce. En revanche, au Costa Rica, l'obligation vaccinale s'applique à tous les mineurs de 5 ans et plus.

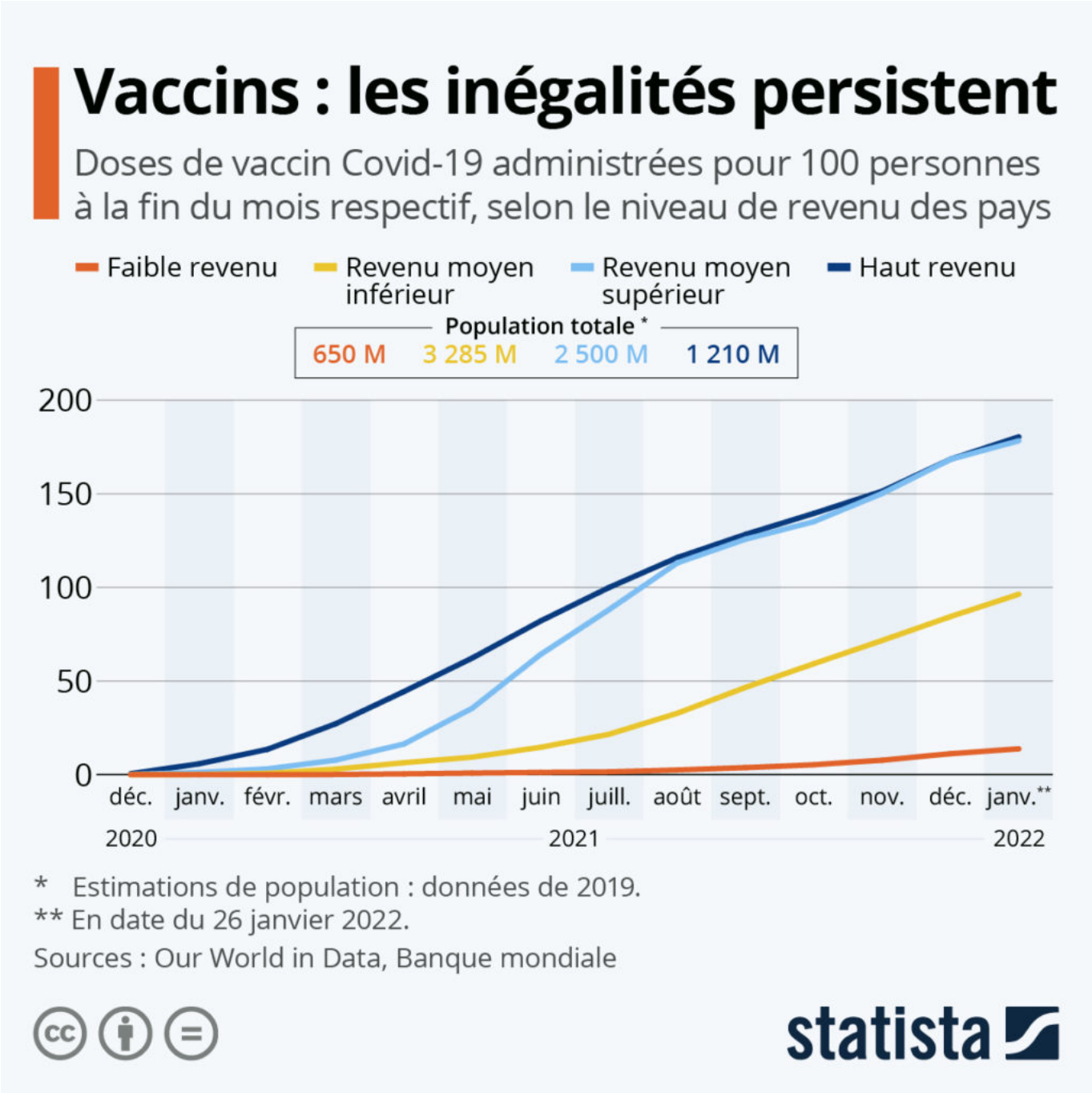
En dehors de ces pays, une vingtaine d'autres ont rendu la vaccination obligatoire à certaines catégories socio-professionnelles et/ou imposent des restrictions pouvant s'apparenter à une quasi-obligation. C'est le cas de la France, où la vaccination est devenue obligatoire fin janvier pour accéder à plusieurs lieux recevant du public comme les cinémas, les musées, les cafés et restaurants.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Inégalités vaccinales : Covax encore loin du but

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Un peu plus d'un an après le début de la campagne de vaccination la plus importante et la plus rapide que le monde ait jamais connue, sa plus grande faille persiste. Près de quatorze mois après qu'une femme britannique de 90 ans a reçu le premier vaccin Covid-19 en dehors des essais cliniques, les inégalités de distribution mondiale sont en effet plus larges que jamais.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Alors que près de 10 milliards de doses de vaccin ont été administrées à ce jour dans le monde, et qu'une quatrième dose est proposée à certains publics dans plusieurs pays, des milliards de personnes n'ont toujours pas accès à la vaccination. L'initiative Covax, qui a été mise en place pour garantir un accès équitable aux vaccins, est encore loin de son objectif, et ce malgré l'envoi de 1,1 milliard de doses dans 144 pays et territoires.

Selon les estimations d'Our World in Data, qui suit le déploiement mondial de la campagne de vaccination depuis ses débuts, 127 doses ont été administrées pour 100 personnes dans le monde jusqu'à présent (soit un peu plus d'une par personne). Mais si l'on examine la distribution selon le niveau de revenu des pays (selon les groupes définis par la Banque mondiale), les écarts sont flagrants. Fin janvier, 180 doses pour 100 personnes ont été administrées dans les pays à haut revenu et moyen supérieur, tandis que respectivement seulement 96 et 14 doses pour 100 personnes ont été administrées dans les pays à revenu moyen inférieur et faible. Ce dernier chiffre est particulièrement frappant, car il correspond à environ 650 millions de personnes privées d'accès au vaccin.

L'émergence de nouveaux variants du coronavirus a une fois de plus souligné l'importance de la disponibilité des vaccins à l'échelle mondiale. Tant qu'une grande partie de la population de la planète ne sera pas protégée, le virus pourra continuer de se propager et d'avoir l'occasion de muter, menaçant potentiellement les progrès réalisés jusqu'à présent dans la lutte contre la pandémie.

De Tristan Gaudiaut pour Statista